

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **9 juillet 2018**

Délibération n° 2018-2874

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Dardilly - Limonest - Champagne au Mont d'Or - Ecully - Tassin la Demi Lune - Lyon - La Mulatière - Oullins - Pierre Bénite

objet : Requalification A6 et A7 - Horizon 2020 entre Limonest, Dardilly et Pierre Bénite - Bilan et clôture de la concertation préalable au titre du code de l'urbanisme et poursuite du projet

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Da Passano

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Lundi 11 juin 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 11 juillet 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Basdereff, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hugué, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, M. Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, M. Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à M. Vial), Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Balas (pouvoir à Mme Nachury), M. Barret (pouvoir à M. Cohen), Mmes Beautemps (pouvoir à Mme Basdereff), Berra (pouvoir à Mme Crespy), Brugnera (pouvoir à Mme David), Burillon (pouvoir à Mme Millet), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Compan (pouvoir à M. Fromain), Curtelin (pouvoir à M. Germain), Devinaz (pouvoir à M. Bret), Fenech (pouvoir à M. Hugué), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mmes Ghemri, Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Lebuhotel (pouvoir à Mme Varenne), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), MM. Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Passi, Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Sannino (pouvoir à M. Bernard), Sturla (pouvoir à M. Coulon), Uhlich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Vuillien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : MM. Calvel, Aggoun.

Conseil du 9 juillet 2018
Délibération n° 2018-2874

commission principale :	déplacements et voirie
commune (s) :	Dardilly - Limonest - Champagne au Mont d'Or - Ecully - Tassin la Demi Lune - Lyon - La Mulatière - Oullins - Pierre Bénite
objet :	Requalification A6 et A7 - Horizon 2020 entre Limonest, Dardilly et Pierre Bénite - Bilan et clôture de la concertation préalable au titre du code de l'urbanisme et poursuite du projet
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 juin 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Par délibération du Conseil n° 2016-1394 du 11 juillet 2016, la Métropole de Lyon a sollicité auprès de l'État le déclassement des portions d'autoroutes A6 et A7 comprises entre Limonest, Dardilly (à hauteur de l'échangeur de la Garde) et Pierre Bénite (au nord de l'échangeur A450/A7) et leur intégration dans le domaine de la Métropole.

Cette délibération a donné lieu à un décret du 27 décembre 2016 publié au journal officiel du 29 décembre 2016, déclassant de la catégorie des autoroutes ces sections traversant l'agglomération lyonnaise.

Par délibération du Conseil n° 2017-1717 du 30 janvier 2017, la Métropole s'est prononcée favorablement à l'intégration des sections déclassées des autoroutes A6 et A7 dans le réseau des routes à grande circulation (RGC) et a également souhaité engager le processus d'études du projet de requalification dans l'objectif d'une transformation progressive de l'axe déclassé en boulevard urbain multimodal au service d'un développement urbain et économique ambitieux de l'agglomération et d'un cadre de vie plus sain.

Par délibération du Conseil n° 2017-2443 du 15 décembre 2017, la Métropole a approuvé le programme et le planning prévisionnel du projet dénommé "requalification A6/A7 - Horizon 2020", a voté l'individualisation de programme nécessaire à la réalisation des études complémentaires, études de maîtrise d'œuvre et travaux de requalification.

Par délibération du Conseil n° 2018-2598 du 16 mars 2018, la Métropole a ouvert et défini les modalités applicables à la concertation préalable du projet de requalification de l'axe A6/A7 - Horizon 2020, en application des dispositions des articles L 103-2 et R 103-1 du code de l'urbanisme relatif aux investissements routiers.

Il convient à présent, en application de l'article L 103-6 du code de l'urbanisme, de dresser le bilan de cette concertation préalable, annexé à la présente délibération, afin d'alimenter les études à venir et enrichir le projet.

II - Rappel des objectifs du projet "requalification de l'A6/A7 - Horizon 2020"

Le projet de requalification A6/A7 - Horizon 2020 favorise la multimodalité en développant les transports en commun (bus express et parkings relais), les mobilités actives et promeut un usage différent de la voiture (covoiturage, auto-partage, véhicules électriques). C'est également une opportunité pour rétablir des liens entre les territoires et espaces urbains jusqu'alors séparés par l'autoroute. Tout en maintenant la capacité de trafic, sans modification des capacités de l'infrastructure et en prenant en compte les contraintes d'exploitation durant les travaux, l'opération de requalification A6/A7 - Horizon 2020 cherche à répondre à cette double ambition au travers des 4 objectifs suivants :

- développer les transports en commun et les mobilités actives,
- développer le covoiturage en expérimentant une nouvelle offre de mobilité,
- engager la requalification urbaine de l'axe,
- pacifier le trafic.

Dans le cadre de ces 4 objectifs, le projet de requalification de l'axe A6/A7 propose dès 2020 de nouvelles offres de mobilité durable au service d'une mutation profonde des usages via les principaux aménagements suivants :

- sur la section nord, composée par les Communes de Dardilly, Limonest, Champagne au Mont d'Or, Ecully, Tassin La Demi Lune et Lyon 9° :

- . un site propre bus dans les 2 sens entre l'échangeur de La Garde et celui du Pérollier en lieu et place de l'actuelle bande d'arrêt d'urgence afin de permettre la mise en service d'une nouvelle ligne de bus express reliant La Garde à la gare de Vaise (métro),

- . un parking relais multimodal sur le site de La Garde, de l'ordre de 150 places à destination des usagers de la ligne de bus express, des covoitureurs et des cyclistes,

- . un arrêt de bus "express" sur Techlid nord (au niveau du lycée horticole) à Dardilly,

- . une voie dans chaque sens (voie de gauche) réservée au covoiturage (au moins 2 personnes), véhicules électriques, taxis ou voitures de transport avec chauffeur (VTC) transportant un client et éventuellement des 2 roues motorisées (à étudier), activée en heure de pointe du matin et du soir (expérimentation avec gestion dynamique des voies),

- . 6 arrêts/déposes covoiturage spontanés (localisation à définir sur les communes nord de la Métropole),

- . des aménagements paysagers (sur le périmètre déclassé de l'A6) marquant un signal d'entrée au nord et préfigurant la requalification urbaine de l'axe,

- . la réduction de la largeur des voies sur la section nord (périmètre déclassé), ceci afin d'accompagner la réduction de vitesse à 70 km/h,

- . la reprise du jalonnement pour marquer le changement de statut de la voie,

- . la valorisation de la desserte des communes et équipements de la Métropole ;

- sur la section sud, composée par les Communes de Lyon 2°, La Mulatière, Oullins et Pierre Bénite :

- . une voie partagée "bus et covoiturage" dans chaque sens sur la voie de gauche afin de permettre la mise en service d'une ligne de bus express reliant le futur parking relais multimodal d'Yvours à la place Bellecour et favorisant la circulation rapide des véhicules en covoiturage (au moins 2 personnes), véhicules électriques, taxis ou VTC transportant un client et éventuellement des 2 roues motorisées (à étudier), activée en heure de pointe du matin et du soir (expérimentation avec gestion dynamique des voies),

- . des équipements favorisant le covoiturage sur le pôle multimodal d'Yvours (Irigny),

- . une liaison cyclable reliant Lyon (Perrache), La Mulatière, Oullins et Pierre Bénite via les quais Perrache/Pierre Séward, l'avenue Jean Jaurès et le boulevard de l'Europe,

- . 6 arrêts/déposes covoiturage spontanés (localisation à définir sur les communes sud de la Métropole) et 2 à 4 arrêts urbains à proximité d'une ligne forte de transports en commun (Perrache, Confluence, Valmy, etc.),

- . des aménagements paysagers (sur le périmètre déclassé de l'A7) marquant un signal d'entrée au sud et préfigurant la requalification urbaine de l'axe,

- . la réduction de la largeur des voies sur la section nord (périmètre déclassé), ceci afin d'accompagner la réduction de vitesse à 70 km/h,

- . la reprise du jalonnement pour marquer le changement de statut de la voie,

- . la valorisation de la desserte des communes et équipements de la Métropole,

- . l'aménagement d'un large trottoir entre la rue du Bélier et la rue Casimir Périer, la plantation d'un alignement d'arbres coté façade, l'aménagement cyclable du quai Perrache entre le cours Suchet et la rue Casimir Périer ainsi que la densification de l'aménagement paysager du terre-plein central séparant actuellement le quai Perrache de l'A7.

III - La concertation préalable : principes et modalités

Par délibération n° 2018-2598 du 16 mars 2018, la Métropole a défini les objectifs de cette concertation :

- partager les enjeux du projet de requalification avec l'ensemble des parties prenantes concernées : les riverains et usagers de l'axe, les élus des communes traversées, les associations, les métropolitains, les acteurs économiques du territoire, les administrations locales, départementales et régionales (etc.),
- permettre aux parties prenantes d'exprimer leurs attentes, préoccupations et propositions quant au projet de requalification de l'axe A6/A7 à l'horizon 2020.

Les modalités de cette concertation ont été conçues pour permettre au public d'accéder aux informations pertinentes garantissant sa participation effective ; de disposer de délais raisonnables pour formuler des observations, des propositions et d'être informé de la manière dont elles ont été prises en compte par les processus d'études et de mise en œuvre du projet.

La concertation réglementaire s'est déroulée pendant un mois, elle a débuté le 4 avril 2018 et s'est achevée le 4 mai 2018.

Un dossier de concertation a été mis à disposition du public à l'Hôtel de Métropole, l'Hôtel de Ville de Lyon, et en Mairies des Communes concernées (Dardilly, Limonest, Champagne au Mont d'Or, Ecully, Tassin la Demi Lune, La Mulatière, Oullins et Pierre Bénite).

Le dossier pouvait également être consulté sur le site internet de la Métropole à l'adresse suivante : <https://www.grandlyon.com/projets/concertations-enquetes-publiques.html>

Le dossier de concertation comprenait, notamment :

- un rappel des enjeux du projet,
- une description des éléments-clés du projet (contexte, objectifs, acteurs, coûts, calendrier),
- une description des principaux aménagements et des actions de requalification,
- une cartographie générale du projet,
- un rappel du contexte réglementaire de la concertation et de ses modalités.

Le dossier de concertation était accompagné d'un cahier destiné à recueillir les observations des publics. Ces cahiers étaient disponibles à l'Hôtel de Métropole, l'Hôtel de Ville de Lyon et en Mairies des communes concernées (Dardilly, Limonest, Champagne au Mont d'Or, Ecully, Tassin la Demi Lune, Lyon, La Mulatière, Oullins et Pierre Bénite) aux heures habituelles d'ouverture.

Afin de permettre l'expression de tous, un espace numérique destiné à recueillir les observations du public a été mis en place pendant toute la durée de la concertation, sur le site internet de la Métropole à l'adresse suivante : concertation.A6A7H2020@grandlyon.com.

Des temps d'échanges ont été organisés avec les différents publics au cours de 2 réunions, organisées le 11 avril 2018 de 19h00 à 21h00 à l'Université catholique de Lyon et le 12 avril 2018 de 19h00 à 21h00 à la salle des fêtes de Limonest. Les habitants des communes concernées ont été prévenus de la tenue de cette concertation par voie d'affichage et avis dans la presse et ont reçu dans leur boîte aux lettres une invitation aux 2 réunions publiques. Ces réunions ont rassemblé plus de 700 participants.

Ces réunions d'échanges ont pu s'appuyer sur plusieurs dispositifs de communication : panneaux d'information, plaquettes synthétisant le projet distribuées à l'issue des réunions, support de présentation informatique permettant leur animation.

De nombreux articles dans la presse institutionnelle et locale ont également permis de sensibiliser le public au projet de requalification à l'échelle de la Métropole.

La fin de la concertation préalable réglementaire, au titre de l'article L 103-2 du code de l'urbanisme, est intervenue le 4 mai 2018 à 17h00.

IV - Recueil des avis et observation du public : moyens, résultats et bilan

317 contributions ont ainsi été recueillies traduisant un bon accueil du projet avec 69 % d'avis favorable, 19 % sans avis et 12 % contre. Ces contributions ont été formulées pour 82 % par voie électronique, 8 % sur les registres et 10 % lors des réunions publiques de Lyon et Limonest.

Sur les 257 contributions exprimant un avis sur le projet : 86 % sont favorables, le jugeant nécessaire à l'amélioration du cadre de vie des riverains et plus généralement des Grands Lyonnais. Plusieurs avis soulignent qu'avec ce projet, la Métropole préfigure les infrastructures de demain, permettant la cohabitation intelligente entre plusieurs modes de transport et répondant par un choix pluriel de mobilité, aux besoins et attentes de chacun.

Il peut donc être acté une réelle attente du public quant à la réalisation du projet de requalification de l'A6/A7 à l'horizon 2020, et de manière générale, une adhésion à ses 4 objectifs formulés ci-dessus et à ses principaux aménagements.

Les observations et l'ensemble des échanges pendant la concertation ont toutefois permis de faire émerger les attentes et préoccupations du public sur les thèmes suivants :

- l'efficacité du report modal et des trafics. Il ressort de la concertation de très nombreuses observations questionnant les impacts du projet de requalification sur l'organisation globale des trafics à l'échelle métropolitaine et interrogeant le maître d'ouvrage sur un possible report du trafic sur les voies secondaires (on notera à ce titre une mobilisation importante d'élus et riverains des communes de l'est et du sud notamment),
- le sous-dimensionnement du parking-relais de La Garde, et plus secondairement d'Yvours. Une majorité d'avis revient sur le nombre de places du futur parking-relais de La Garde, jugé insuffisant pour répondre aux ambitions du projet. De nombreux élus et riverains demandent ainsi une poursuite de la réflexion sur la question des parkings relais afin d'en créer de nouveaux ou d'étendre ceux existants,
- la création de 2 lignes de bus express, a été bien accueillie. Quelques participants demandent toutefois un allongement ou compléments des lignes (y compris existantes) ou la création de nouveaux arrêts,
- les modes actifs (marche et vélo) ont été largement plébiscités, notamment par les cyclistes en faveur de l'apaisement des circulations. Les cyclistes pratiquant le périmètre du projet ont pointé des secteurs jugés dangereux où l'aménagement devra être sécuritaire. Quelques contributions demandent une meilleure prise en compte du vélo sur la section nord,
- les impacts du projet, notamment sur la qualité de l'air, les nuisances sonores et plus largement, la qualité de vie ont fait l'objet de très nombreuses contributions très majoritairement favorables au projet. Toutefois, quelques observations remettent en cause cet impact positif, la réorganisation de la circulation étant perçue par certains comme une potentielle source d'aggravation des pollutions et nuisances liées à des congestions supplémentaires sur l'axe et surtout, à un report de trafic sur les voiries secondaires.

La Métropole prendra en compte les remarques issues des avis exprimés, dans le cadre des études de projet à venir.

Il s'agit des thèmes suivants :

- concernant l'efficacité du report modal et des trafics, ainsi que concernant l'impact du projet sur la qualité de l'air et les nuisances sonores, la Métropole va approfondir les études, de façon à identifier les mesures à prendre dans le cadre du projet et va, en partenariat avec l'État, mettre en place un observatoire mesurant et rendant compte de l'évolution des trafics avec pour périmètre, les voiries secondaires en proximité de l'infrastructure, le réseau structurant des voies rapides CORALY y compris le report de trafic à l'Est de la Métropole. Cet observatoire portera également sur l'amélioration des environnements urbains situés à proximité de l'infrastructure (pollution de l'air, nuisances sonores),
- concernant le sous-dimensionnement du parking-relais de la Garde, la Métropole va étudier les possibilités d'augmentation des capacités de stationnement du parking-relais de la Garde, en identifiant les opportunités d'extension à proximité et, à moyen terme, de réalisation d'éventuel ouvrage en superstructure,
- concernant les demandes de création de nouveaux arrêts sur les 2 lignes de bus express proposées par le présent projet de requalification, la Métropole va examiner de manière plus fine, en partenariat avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), la possibilité de créer à terme de nouveaux arrêts de transport en commun sur l'infrastructure pour les bus express des sections nord et sud,

- concernant les aménagements cyclables, la Métropole, forte de nombreux retours positifs à ce sujet, entend continuer d'accompagner le développement de l'offre cyclable en réalisant les études de faisabilité nécessaires à la réalisation d'aménagements cyclables dans le secteur de la section nord,

- enfin, la Métropole souhaite poursuivre les efforts entrepris quant à la requalification de l'axe en voie urbaine en réalisant les études nécessaires à la végétalisation de l'infrastructure, en complément des signaux d'entrée nord et sud ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

"Dans la partie "- sur la section sud, composée par les Communes de Lyon 2°, La Mulatière, Oullins et Pierre Bénite ." de l'exposé des motifs, il convient de lire :

". la réduction de la largeur des voies sur la secteur sud (périmètre déclassé), ceci afin d'accompagner la réduction de vitesse à 70 km/h,"

au lieu de :

". la réduction de la largeur des voies sur la secteur nord (périmètre déclassé), ceci afin d'accompagner la réduction de vitesse à 70 km/h," ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - les modifications proposées par le rapporteur,

b) - le bilan de la concertation préalable menée du 4 avril au 4 mai 2018, dans le cadre du projet de requalification de l'axe A6/A7 à l'horizon 2020, tel qu'annexé à la présente délibération.

2° - **Décide** de poursuivre la mise en œuvre du projet de requalification de l'axe A6/A7 à l'horizon 2020 à la lumière des avis et observations formulés dans le cadre de la concertation préalable au projet et, dans ce sens, de :

a) - mettre en place, en partenariat avec l'État, un observatoire mesurant et rendant compte de l'évolution des trafics et l'amélioration des environnements urbains situés à proximité de l'infrastructure (pollution de l'air, nuisances sonores), et approfondir les études sur la question des reports,

b) - réaliser les études sur les possibilités d'augmenter les capacités de stationnement du parking relais de la Garde en identifiant des opportunités d'extension à proximité et, à moyen terme, d'un éventuel ouvrage en superstructure,

c) - réaliser les études permettant d'identifier des nouveaux arrêts de transport en commun sur l'infrastructure pour les bus express des sections nord et sud,

d) - réaliser les études nécessaires à la végétalisation l'infrastructure, ceci en complétant des signaux d'entrée nord et sud,

e) - réaliser les études de faisabilité nécessaires à la réalisation d'aménagements cyclables sur le secteur nord.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 juillet 2018.